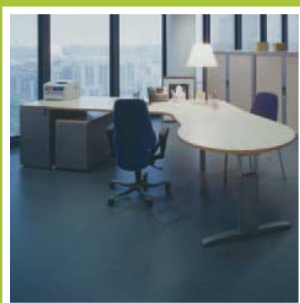


Les sols PVC & La démarche HQE®



Inclus
les FDE&S
& leur mode
d'emploi



Tarkett Bâtiment partenaire de **Sols Pvc^{PRO}**

Sommaire



	pages
→ Introduction	3
→ Présentation générale du PVC	4
■ Le PVC, qu'est ce que c'est ?	
■ Le PVC et ses applications	
■ Les revêtements de sol PVC	
→ La démarche HQE®	6
■ La démarche HQE®, qu'est ce que c'est ?	
■ L'Association HQE®	
■ Les cibles	
■ Les revêtements de sol PVC répondent à 8 cibles de la démarche HQE®	
■ Les certifications	
→ Les réponses des revêtements de sol PVC	8
■ cible n°2	Choix intégrés des produits, systèmes et procédés de construction
■ cible n°3	Chantiers à faibles nuisances
■ cible n°8	Confort hygrothermique
■ cible n°9	Confort acoustique
■ cible n°10	Confort visuel
■ cible n°11	Confort olfactif
■ cible n°12	Conditions sanitaires des espaces
■ cible n°13	Qualité de l'air
→ Focus sur les FDE&S	13
■ Les FDE&S, qu'est ce que c'est ?	
■ Les FDE&S, sur quelle base sont-elles établies ?	
■ Les FDE&S, comment les lire ?	
■ Les FDE&S, pourquoi s'en servir ?	
■ Les FDE&S, comment les utiliser ?	

Introduction

■ Sols Pvc^{PRO} la signature des fabricants qui s'engagent

En tant que fabricants français de revêtements de sol PVC à destination des professionnels du bâtiment, nous participons à la communication collective de notre profession labellisée : **Sols Pvc^{PRO}**.

Cette signature commune met en avant des valeurs partagées par chacune des marques :

- une **communication responsable** et **transparente**,
- une démarche de **réduction des impacts environnementaux** au travers d'efforts d'éco-conception,
- le **respect** inconditionnel des **réglementations** et des **normes** en vigueur,
- un effort constant d'**amélioration de nos produits** pour le bien-être, la sécurité et le confort des utilisateurs.



■ Sols Pvc^{PRO} nos réponses aux exigences de la démarche HQE®

Dans le cadre de ces valeurs communes, nous nous engageons depuis plusieurs années dans la démarche HQE®. La démarche HQE® invite le Maître d'Ouvrage à travailler sur **14 exigences** environnementales, dénommées « cibles », et à en choisir certaines en priorité.



- → → **Afin de faciliter votre choix dans le cadre de cette démarche, nous vous proposons dans cette brochure les réponses des revêtements de sol PVC aux 8 cibles de la démarche HQE® qui les concernent.**

Présentation générale du PVC

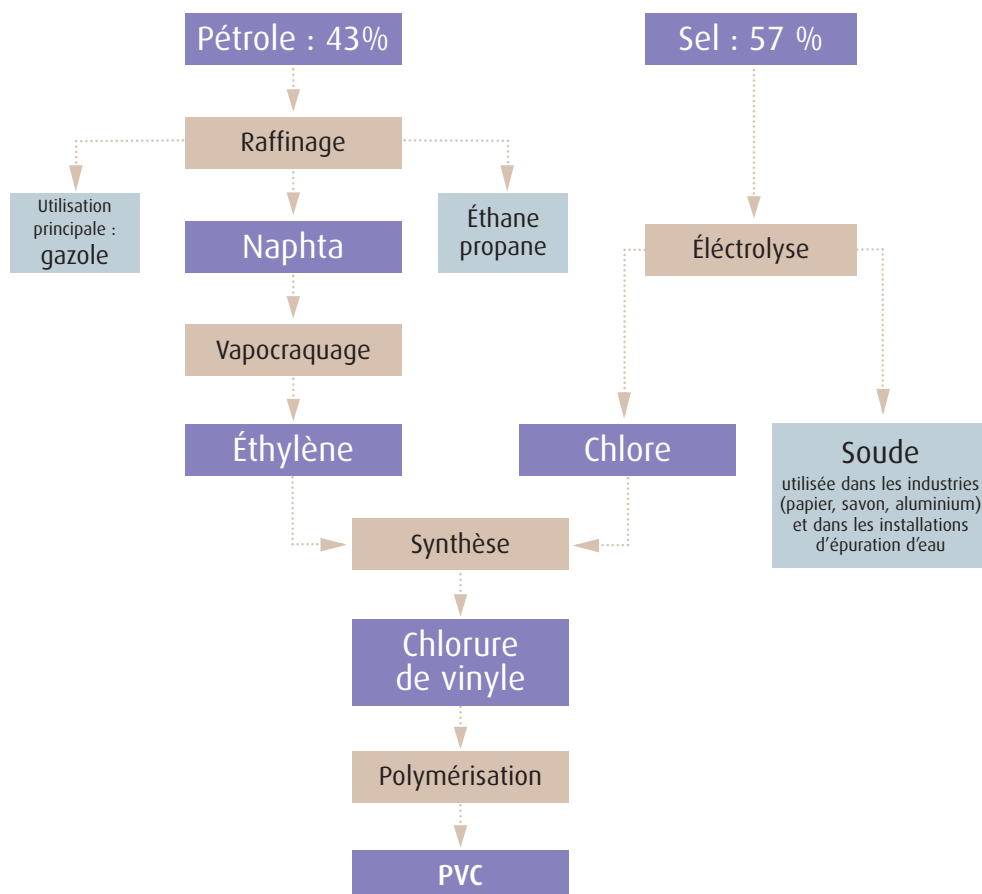
Le PVC,
qu'est ce
que c'est ?

PVC = Polychlorure de Vinyle

Le PVC est la troisième matière plastique la plus consommée dans le monde. Il est majoritairement utilisé dans le domaine du bâtiment, pour environ 2/3 de sa consommation. Le PVC est issu du sel à 57% et de dérivés du pétrole à 43% (ce sont les résidus du raffinage effectué pour transformer le pétrole en essence lourde qui sont utilisés). Les revêtements de sol en PVC représentent moins de 0,02% de la consommation de pétrole.



■ Schéma du procédé de fabrication du PVC



Le PVC et ses applications

Les nombreuses qualités techniques du PVC lui confèrent un vaste champ d'applications :

- longévité pour le bâtiment ;
- hygiène pour le domaine hospitalier (poches à sang, cathéters, tubes pour dialyses, gants hospitaliers) ;
- isolation pour le domaine électronique ;
- innocuité pour les emballages alimentaires et le domaine hospitalier ;
- légèreté pour le secteur automobile ;
- sécurité, excellente tenue au feu.



Les revêtements

de sol en PVC

Les premiers revêtements de sol PVC furent développés dans les années 1950. Au fil du temps, les fabricants ont développé des produits de plus en plus techniques et esthétiques et se sont impliqués de plus en plus fortement dans l'environnement.

Les fabricants de revêtements de sol PVC et l'environnement

ISO 14 001

La norme **ISO 14 001**, publiée en 1996, est une norme internationale qui s'applique à tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services, etc.) quelles que soient leurs tailles et leurs activités.

Attribuée après un audit minutieux du site et valable pour une durée de trois ans, la norme certifie qu'un suivi rigoureux des aspects environnementaux ainsi que toute une série de mesures visant à protéger l'environnement ont bien été mis en place.



Notre implication dans la démarche environnementale se traduit par plusieurs engagements :

- un processus d'amélioration continue par lequel nous réalisons des progrès permanents sur la conception et la fabrication des revêtements ;
- l'abandon des métaux lourds de type plomb et cadmium ;
- des usines certifiées ISO 14001, gage d'une prise en compte de l'environnement à toutes les étapes de la fabrication (augmentation du recyclage interne, réduction des déchets, gestion des rejets dans l'eau ou dans l'air...) ;
- des réponses claires et transparentes à 8 cibles de la démarche HQE®.

La démarche
H Q E ®
qu'est ce
que c'est ?

La démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) est une méthode destinée à vous aider à maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable.

Il s'agit d'une réponse opérationnelle à la nécessité d'intégrer les critères du développement durable dans l'activité du bâtiment.

■ L'Association HQE®

Créée en 1996, l'Association HQE® regroupe les acteurs du bâtiment dans le but de développer la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) de manière concertée. Elle est composée d'organismes publics ou collectifs (associations, syndicats) représentant l'ensemble des acteurs du bâtiment : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, fabricants de produits de construction, experts, réseaux d'acteurs régionaux, etc. (www.assohqe.org).

■ La démarche HQE® s'applique exclusivement aux bâtiments

La Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) concerne toutes les étapes de la vie du bâtiment : conception, programmation, construction, gestion, déconstruction. La démarche HQE® invite le maître d'ouvrage à travailler sur 14 exigences environnementales, dénommées « cibles », et à en choisir certaines en priorité.



■ Les cibles

Les 14 cibles de la démarche sont réparties en 4 pôles :

- **Eco-Construction**
programmation, conception, choix des produits et chantiers verts.
- **Eco-Gestion**
tout ce qui concerne l'utilisation du bâtiment pendant sa durée de vie.
- **Confort**
tout ce qui contribue à l'amélioration du confort des habitants.
- **Santé**
tout ce qui vise à préserver les conditions sanitaires de vie.

→ LES CERTIFICATIONS

Plusieurs démarches de certifications intègrent la démarche HQE® (par exemple NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE®, NF Maison individuelle - Démarche HQE®). D'autres sont en préparation pour les secteurs du logement, de l'hospitalier, pour les plateformes logistiques...

■ Dans ce cadre, les revêtements de sol sont concernés par **8 cibles**

	les 14 cibles de la démarche HQE®	Réponses des fabricants de sols PVC
↑ éco-construction	1 Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat	Non applicable selon le référentiel
	2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	FDE&S ⁽¹⁾ (impacts environnementaux n° 1 à 10) Certification NF UPEC et NF UPEC.A Rapport de classement feu
	3 Chantier à faibles nuisances	Collecte et recyclage des chutes de pose et de dépose de sols PVC
↑ éco-gestion	4 Gestion de l'énergie	Non applicable selon le référentiel
	5 Gestion de l'eau	Non applicable selon le référentiel
	6 Gestion des déchets d'activité	Non applicable selon le référentiel
	7 Gestion de l'entretien et de la maintenance	Non applicable selon le référentiel (applicable uniquement chauffage, ventilation, eau)
↑ confort	8 Confort hygrothermique	FDE&S
	9 Confort acoustique	FDE&S
	10 Confort visuel	FDE&S
	11 Confort olfactif	FDE&S
↑ santé	12 Conditions sanitaires des espaces (entretien)	Protocole d'entretien des sols PVC
	13 Qualité de l'air Intérieur	FDE&S
	14 Qualité de l'eau	Non applicable selon le référentiel

⁽¹⁾FDE&S : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

Le saviez-vous ?

Il n'existe pas de liste de produits HQE® et il serait logique qu'il n'en existe jamais.

En effet, tous les produits de la construction ont des caractéristiques environnementales et sanitaires différentes, au même titre que le sont leurs caractéristiques techniques, économiques et esthétiques. Il appartient aux gens de l'art de choisir les produits de construction dont les caractéristiques techniques, économiques, environnementales et sanitaires permettent d'obtenir la qualité visée de l'ouvrage dans le cadre d'un budget imparti (Position de l'association HQE®).

Les réponses des revêtements de sol PVC aux cibles



Choix intégrés des produits, systèmes et procédés de construction

DÉFINITION DE LA CIBLE

Pour répondre à cette cible 2, le bâtiment doit être adaptable et durable. Cela dépend bien sûr du choix des procédés et des produits de construction et de leurs caractéristiques techniques et économiques mais aussi environnementales et sanitaires. Les produits, utilisés dans la construction du bâtiment qui souhaite répondre à cette cible, doivent donc pouvoir prouver leurs caractéristiques techniques, économiques, environnementales et sanitaires.

VOICI TOUS LES ÉLÉMENTS QUE NOUS VOUS PROPOSONS POUR CHOISIR LE REVÊTEMENT DE SOL PVC DANS L'OPTIQUE DE LA CIBLE 2 :

- Nous mettons à disposition des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire établies selon la norme NF P01-010 pour les 7 catégories de revêtements de sol PVC.
- Nos produits sont certifiés **NF UPEC** ou **NF UPEC.A** pour répondre aux exigences des locaux. Ils sont conformes à la réglementation européenne (**marquage CE**) ainsi qu'à la **réglementation française** et disposent de rapports de **classement feu**.
- Les revêtements de sol PVC, grâce à leur **protection usine d'origine**, préservent l'environnement en réduisant les consommations d'eau, d'électricité, de détergents et de produits chimiques.
- Les revêtements de sol PVC sont à **100% recyclables** : nous recyclons nos chutes de production en broyant les sols en granulés que nous réintégrons dans les nouvelles fabrications, et notre syndicat met en place des opérations pilotes de collecte de déchets de pose et dépose pour les recycler en d'autres applications.
- La grande majorité de nos sites de production disposent de systèmes de management environnemental certifiés conformes à la norme **ISO 14001**. Ils démontrent la prise en compte de l'environnement à toutes les étapes de la fabrication : réduction des déchets, gestion de rejets dans l'eau, dans l'air, etc.

→ EUROCLASSES	CLASSEMENT M
A1 _{fl}	Incombustible
A2 _{fl} s1	M0
A2 _{fl} s2	M3
B _{fl} s1 ou s2	
C _{fl} s1 ou s2	
D _{fl} s1 ou s2	M4

Le saviez-vous ?

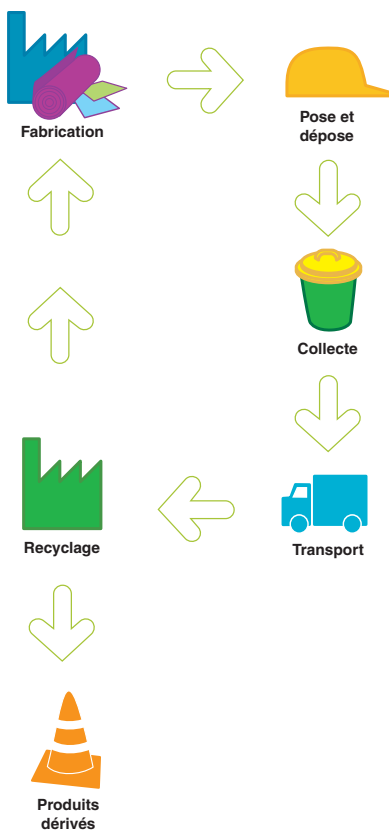
Le PVC est un matériau difficilement inflammable, il lui faut 150°C de plus que le bois pour brûler (330° à 400° pour le PVC contre 210° à 270° pour le bois). Lors de sa combustion, le PVC dégage du gaz chlorhydrique qui, en se combinant à l'humidité de l'air, donne de l'acide chlorhydrique. Lors d'un incendie d'un bâtiment recevant du public, l'acide chlorhydrique provoque des irritations au niveau des yeux, du nez et de la bouche et permet ainsi de révéler l'incendie et de donner l'alerte. Son niveau reste toujours en dessous du niveau dangereux pour la santé des survivants. (Source : le PVC - Données techniques, SPMP, 2003).



Chantiers à faibles nuisances

DÉFINITION DE LA CIBLE

Pour répondre à cette cible, le chantier de construction doit optimiser la gestion des déchets et réduire les nuisances qu'il produit auprès des riverains et de l'environnement.



→ L'environnement prend tous les jours de plus en plus d'importance dans la filière bâtiment. A moyen terme, en France, comme dans tous les pays européens, les décharges seront fermées aux déchets à fort potentiel énergétique, comme les plastiques, le bois ou le papier...

Des solutions devront alors être trouvées. Pour les entreprises qui posent ou déposent des revêtements de sol PVC, ceci se traduira par l'obligation d'effectuer un tri sélectif.

→ En France, le SFEC*, syndicat de fabricants auquel nous adhérons, met à disposition des entreprises de pose et de dépose différents **projets pilotes de récupération des revêtements de sol PVC** (récupération sur chantier - neuf, rénovation, démolition - chez les entreprises ou en centre de tri).

→ Les revêtements ainsi récoltés sont acheminés vers des unités de recyclage. Aujourd'hui, plusieurs **unités de recyclage** existent en Europe (Suède, Italie, Allemagne...). Chacune utilise sa propre technologie. Selon l'homogénéité des matériaux collectés et la technique de recyclage utilisée, ces déchets seront réintégrés dans de nouveaux revêtements de sol ou participeront à la fabrication d'autres applications (mélange pour route, mâts de drainage...).

→ En parallèle de ces actions de recyclage, rappelons qu'une autre possibilité de valoriser les revêtements de sol PVC après usage est **l'incinération**. Grâce à son pouvoir calorifique supérieur, le PVC apporte sa **contribution à la production d'énergie** (électrique ou chauffage urbain) dans des incinérateurs conformes à la réglementation.

VINYL 2010



Engagement européen de toute la profession PVC qui, en outre, a pour objectif l'augmentation du taux de recyclage de produits à base de PVC, avec un objectif de 200.000 tonnes à l'échéance de 2010. **Vinyl 2010** publie chaque année son rapport annuel, avec l'état d'avancement des travaux. Rapport disponible sur www.vinyl2010.org

*SFEC : syndicat français des enducteurs calandriers et fabricants de revêtements de sol et de mur.

Les réponses aux cibles



Confort hygrothermique

DÉFINITION DE LA CIBLE

L'hygrothermie est la mesure de la constance de la température et du taux d'humidité de l'air ambiant. Pour répondre à cette cible, le produit doit donc participer à un de ces paramètres.

→ En étant compatibles avec le chauffage au sol, les revêtements de sol PVC répondent à la cible 8.



Confort acoustique

DÉFINITION DE LA CIBLE

Le bruit est ressenti par la population française comme la première des nuisances. Lutter contre cette nuisance est l'objectif de cette cible n°9. Diminuer le bruit, c'est participer à une meilleure santé nerveuse et physique des habitants.

→ ATTÉNUATION DES BRUITS D'IMPACT

Les revêtements de sol PVC offrent des **performances acoustiques très appréciées** concernant l'atténuation des bruits d'impact entre deux étages. Pour attester de ces performances, les revêtements de sol PVC peuvent être certifiés **NF-UPEC.A** par le CSTB dès qu'ils obtiennent un **minimum de 13 dB** en atténuation acoustique aux bruits d'impact. Leur performance acoustique sera ainsi assurée et contrôlée régulièrement.



Il est important de choisir un **produit certifié** car la valeur acoustique annoncée est ainsi garantie : une sécurité pour les maîtres d'ouvrage et une plus grande tranquillité pour les occupants.

→ SONORITÉ À LA MARCHÉ

La norme **NF S 31-074**, dite de la sonorité à la marche, mesure la capacité des revêtements de sol à absorber les bruits de marche à l'intérieur d'un local. Les résultats ont placé les sols PVC dans le haut du tableau : ils se situent majoritairement en zones A et B et sont jusqu'à 10 fois moins bruyants qu'un sol dur.

→ CLASSE	CONFORT ACOUSTIQUE
A	++
B	+
C	=
D	-

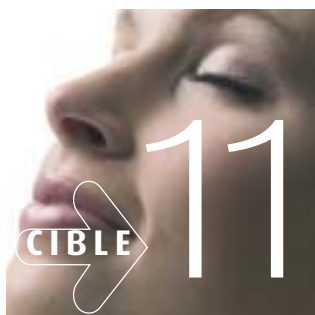


Confort **visuel**

DÉFINITION DE LA CIBLE

L'exigence de confort visuel a pour but de faciliter le travail, les activités diverses, dans un souci de qualité, de productivité ou d'agrément, en évitant la fatigue et les problèmes de santé liés aux troubles visuels.

- Les revêtements de sol PVC possèdent un **potentiel décoratif inégalé** grâce aux nombreux effets possibles en terme de coloration, de dessin, d'effets patinés, faux-unis, marbrés, irisés...
- **Nos gammes de produits très larges** vous permettent de choisir la coloration qui convient le mieux à son projet.
- Les revêtements de sol PVC répondent ainsi aux éclairages électriques, à la lumière naturelle, aux cloisons et fenêtres. Ils éclairent les zones sombres, égayent les pièces trop neutres, apportent **une finition discrète ou contrastée** et donnent la touche finale au concept décoratif.
- **Ils résistent à la décoloration à la lumière.** Leur degré de solidité à la lumière est ≥ 6 suivant la norme NF EN ISO 105-B02.
- Les revêtements de sol PVC facilitent également le **repérage visuel**. Grâce à la gestion de couleurs par palier, on permet aux résidents de mieux circuler dans les maisons de retraite. De la même façon, les **découpes permises avec les sols PVC** autorisent la signalétique au sol (fléchage, logo).
- Les revêtements de sol PVC allient ainsi **pouvoir décoratif et fonctionnalité** pour le plus grand confort des occupants.



Confort **olfactif**

DÉFINITION DE LA CIBLE

En terme de confort olfactif, les exigences des usagers consistent à ne pas sentir certaines odeurs considérées comme fortes ou désagréables et à retrouver certaines odeurs considérées comme agréables.

- Les revêtements de sol PVC n'ont aucun impact olfactif après la ventilation des locaux lors de la mise en service. Leur participation à l'odeur d'une pièce est neutre.



Conditions sanitaires des espaces

DÉFINITION DE LA CIBLE

Les conditions sanitaires sont l'ensemble des éléments qui permettent de créer un environnement sain pour les usagers du bâtiment.

→ HYGIÈNE

Les sols PVC sont réputés pour préserver la qualité sanitaire des locaux.

Imputrescibles, ils sont insensibles aux acariens, moisissures et champignons.

Leur surface lisse et imperméable facilite l'entretien hygiénique du sol, y compris avec des désinfectants quand il s'agit de protocoles hospitaliers.

Largement préconisés dans les bâtiments de santé, les revêtements de sol PVC sont souvent jugés préférables aux sols carrelés car il n'a **quasiment pas de joints**, sources d'encrassement (étude SFEC/Développement Construction 2004). Par ailleurs, les revêtements de sol PVC ne permettent pas les proliférations bactériennes et limitent leur développement en surface.

Enfin, dans la plupart des cas, **la souplesse des revêtements de sol PVC permet de les remonter en plinthe**, augmentant ainsi la facilité d'entretien et d'hygiène.

→ ENTRETIEN

Les revêtements de sol PVC traités en usine évitent les métallisations et les décapages périodiques. Ils évitent aussi l'utilisation des décapants et métallisants qui contribuent à altérer la qualité de l'air intérieur et à polluer les eaux.

C'est aussi une réduction significative en terme de coûts par rapport au budget d'entretien d'un sol classique qu'il faudrait métalliser.

ENTRETIEN

Les sols PVC, directement traités en usine, sont faciles d'entretien. Grâce à leur protection d'origine, ils contribuent à préserver l'environnement en consommant :

- moins d'eau : réduction de l'impact 3 de la FDE&S
- moins d'électricité : réduction de l'impact 1 de la FDE&S
- moins de détergents : réduction des impacts 7, 8 et 9
- moins d'agents chimiques : réduction des impacts 7,8 et 9.



Qualité de l'air

DÉFINITION DE LA CIBLE

La qualité de l'air exerce une influence sur notre santé. Pour répondre à cette cible, il faut maîtriser les sources de pollution de l'air intérieur.

→ **Les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) sont inférieures au seuil de la norme européenne PrEN 15052.**

Les quantités de COV ont été mesurées à partir d'une chambre d'émission (appelée FLEC) selon la norme PrEN 13419-2 (mesure après 3 jours et 28 jours). Pour des émissions minimum, nous préconisons l'utilisation de colles sans solvant.



Les FDE&S, Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire, sont les outils indispensables pour répondre de manière sérieuse et transparente à la démarche HQE®.

■ Les FDE&S, qu'est ce que c'est ?

Les FDE&S communiquent sur les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit. Elles sont basées sur la norme française NF P 01-010 qui définit les principes applicables à la fourniture d'informations sur les caractéristiques environnementales et sanitaires. Cette norme précise les informations pertinentes à fournir et les exigences sur l'origine des données. Elle définit le cadre de leur présentation, l'unité fonctionnelle ainsi que le processus pour la déterminer. Elle prévoit l'expression des données sur toute la durée de vie du produit intégrant la maintenance et/ou l'entretien.

Document standardisé, la FDE&S permet aux acteurs du bâtiment d'avoir un document de présentation toujours identique pour analyser et additionner les effets environnementaux (dénommés « impacts ») des différents produits choisis sur un projet HQE®.

■ Les FDE&S se découpent en trois parties :

- les impacts environnementaux des produits,
- les informations utiles à l'évaluation du risque sanitaire : qualité sanitaire des espaces intérieurs, qualité sanitaire de l'eau,
- les informations utiles à l'évaluation du confort dans les espaces intérieurs : hygrothermique, acoustique, visuel, olfactif.

■ Les FDE&S existent sous deux formats :

- la version complète (env. 50 pages) qui détaille tous les éléments techniques ayant trait aux différents résultats d'impacts,
- la version « extrait » qui résume les résultats d'impacts.
- Les FDE&S sont disponibles dans leurs deux versions sur demande sur www.solspvcpro.com ou auprès des industriels.

■ Les FDE&S, sur quelle base sont-elles établies ?

L'évaluation est basée sur une **Analyse de Cycle de Vie ou ACV** du produit en question.

L'ACV consiste à mesurer tous les impacts du revêtement sur l'environnement en considérant toute sa durée de vie, selon la formule consacrée « du berceau à la tombe ». Sont ainsi prises en compte toutes les étapes de la vie du matériau :

- matières premières
- fabrication
- transport
- mise en œuvre
- usage
- fin de vie

L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) permet d'avoir une vision globale et complète du revêtement, par exemple concernant l'utilisation des ressources énergétiques, et les impacts mesurés sur l'environnement.

Le saviez-vous ?

Certaines informations environnementales ne respectent pas la norme française NF P 01-010. La base INIES du CSTB référence toutes les FDE&S conformes à cette norme. Rendez-vous sur le site www.inies.fr pour vous assurer de la conformité des FDE&S ! Vous pourrez y trouver les FDE&S des 7 familles de PVC.

■ Les FDE&S, comment les lire ?

→ L'unité fonctionnelle

Les résultats environnementaux fournis dans les FDE&S sont rapportés à l'Unité Fonctionnelle (UF). L'Unité Fonctionnelle prend en compte le mètre carré de revêtement ainsi que sa colle, les produits d'entretien et emballages. Pour répondre aux usages courants, la FDE&S prend en compte une colle acrylique en phase aqueuse.

→ Durée de Vie Typique (DVT)

Les FDE&S proposent ses résultats selon 3 DVT : 15, 20 et 25 ans. En effet, en fonction du rythme de renouvellement des sols qui seront posés, le prescripteur pourra choisir entre ces 3 durées de vie. Bien sûr, plus la durée de vie est courte, plus les impacts sont élevés (les impacts de production restant les mêmes).

■ Les FDE&S pourquoi s'en servir ?

→ Les FDE&S conformes à la NFP 01-010 sont les seuls outils d'information reconnus par la filière du bâtiment et par les pouvoirs publics dans le cadre de la démarche HQE®.

L'association HQE® juge essentiel la publication de FDE&S pour apporter une réponse pertinente, fiable et sincère à la démarche HQE®.

Le Plan National Santé Environnement (PNSF juin 2004) fixe comme objectif dans le cadre de son action prioritaire 15 : 50% des produits dotés de FDE&S selon NFP 01-010 en 2010.

Tous les référentiels de certification qui traitent de Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) font explicitement référence aux FDE&S conformes à la NFP 01-010.

→ Les FDE&S sont une source d'information fiable.

La vérification indépendante des FDE&S est prévue dans la norme. Elle sera bientôt opérationnelle dans le cadre du "programme FDE&S" proposé par l'AFNOR et sera réalisée par des vérificateurs habilités. Le SFEC et ses adhérents, par souci de transparence, ont toujours fait réaliser des revues critiques par tierce partie : dès 2002, lors des premières publications, comme en 2005 lors des rééditions. Notre profession s'engage à réévaluer ses impacts environnementaux tous les 3 ans et à rééditer ses résultats si des changements significatifs interviennent.

→ Les FDE&S sont déjà largement utilisées par la profession.

Plus de 80 familles de produits de construction disposent d'une FDE&S conforme à la norme au 30 juin 2006 (liste disponible sur le site Internet de l'AIMCC, l'Association des industries des produits de la construction, www.aimcc.org).

■ Les FDE&S comment les utiliser ?

→ Le rôle principal des FDE&S est de fournir des informations nécessaires et utiles à ceux qui veulent ajouter des critères de choix environnementaux et sanitaires sur des bases non biaisées à leurs critères de choix habituels (techniques, esthétiques, économiques).

→ Elles ne permettent pas de faire des comparaisons directes entre produits. Théoriquement possibles pour des produits répondant à la même UF (Unité Fonctionnelle) associée à la même DVT (Durée de Vie Typique), elles le sont difficilement en pratique car il faudrait que les produits aient en plus les mêmes performances techniques non prises en compte dans l'UF !

→ Elles permettent par contre de calculer les impacts environnementaux d'un bâtiment dans son ensemble et de faire plusieurs combinaisons selon les matériaux utilisés. Des logiciels permettant ce calcul sont en cours d'élaboration.

A ce jour, 7 FDE&S sont disponibles pour les revêtements de sol PVC, chacune concernant une famille de revêtement :

- PVC expansé à relief (VER)
- PVC sur mousse U2S (VSM U2S)
- PVC sur mousse U3/U4 (VSM U3/U4)
- PVC sur liège (VSL)
- PVC homogène
- PVC hétérogène compact
- PVC semi-flexible

Ces FDE&S sont réalisées par le SFEC qui a compilé les données des fabricants.

MISE À DISPOSITION



Nous, fabricants de revêtements de sol en PVC, avons compris très tôt l'importance de mettre à disposition nos FDE&S. C'est pourquoi nous avons publié les premières versions des FDE&S dès 2002. Nous en sommes aujourd'hui à la deuxième version.

Sols Pvc^{PRO}

65 rue de Prony
75854 PARIS CEDEX 17
Tél. : 01 44 01 16 44
Fax : 01 44 01 16 63
info@solspvcpro.com

Retrouvez-nous sur le site internet

www.solspvcpro.com